



ÉDITION 2020

Règlement de candidature

Conformément au règlement détaillé ci-dessous, les candidatures seront reçues par le Secrétariat du Prix Versailles jusqu'au 31 janvier 2020 à minuit, heure de Paris, France.

Elles sont limitées aux ouvertures et réouvertures, dans l'hypothèse où les travaux ont occasionné une fermeture totale ou partielle au public, intervenues entre le 1er février 2019 inclus et le 31 janvier 2020 inclus, de magasins, galeries marchandes, hôtels et restaurants ayant une surface bâtie minimale de 100 m² accessibles à la clientèle.

Des appels à candidatures additionnels concernant certains types de réalisations avec des caractéristiques particulières peuvent intervenir en cours de procédure. Ils sont communiqués aux postulants en temps utile.

ARTICLE 1 – Objectif

Le Prix Versailles 2020 (ci-après « le Prix ») constitue un ensemble de reconnaissances honorifiques des réalisations les plus remarquables, du point de vue de l'architecture intérieure comme extérieure.

Le Prix comporte quatre premières catégories : Magasins, Galeries marchandes, Hôtels, Restaurants (ci-après « les Catégories »). À chacune des Catégories, sont également attachées des mentions spéciales « Intérieur » et « Extérieur ».

Ces reconnaissances s'expriment par la remise d'un certificat à chaque lauréat.

ARTICLE 2 – Qualification des candidats

Tout magasin, galerie marchande, hôtel ou restaurant d'une surface bâtie minimale de 100 m² accessibles à la clientèle, ouvert ou ré-ouvert (à condition que les travaux aient occasionné une fermeture totale ou partielle au public) entre le 31 janvier 2019 à minuit et le 31 janvier 2020 à minuit, heure de Paris, France, peut faire l'objet d'une candidature, à l'initiative de la maîtrise d'œuvre et/ou de la maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 3 – Procédure

La procédure se déroule en quatre étapes.

ÉTAPE 1 – DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le dépôt des candidatures s'effectue librement, en français ou en anglais, via le formulaire en ligne prévu à cet effet (accessible sur www.prix-versailles.com) d'ici le 31 janvier 2020 à minuit, heure de Paris, France. Les éléments à fournir comprennent notamment :

- une présentation du déposant (100 mots maximum) ;
- une présentation de la réalisation objet de la candidature (avec indication de la Catégorie retenue, de l'adresse de situation, de la surface bâtie accessible à la clientèle exprimée en m², de la date d'ouverture ou de réouverture au public) (300 mots maximum) ;
- un ou plusieurs plans correspondant à la réalisation ;
- cinq à dix photographies réelles, en haute résolution et librement utilisables en vue de la communication liée au Prix.

En cas de candidatures multiples pour un même déposant, chaque réalisation doit faire l'objet d'une demande séparée.

ÉTAPE 2 – LAURÉATS CONTINENTAUX

Six comités (ci-après « les Comités continentaux ») examinent les candidatures et émettent un jugement consultatif en fonction du lieu de situation des réalisations selon six grandes régions : Afrique et Asie de l'Ouest – Amérique centrale, du Sud et Caraïbes – Amérique du Nord – Asie centrale et du Nord-Est – Asie du Sud et Pacifique – Europe (ci-après « les Grandes régions »).

La compétence géographique de chacun des Comités continentaux est précisée grâce à la liste des États en annexe.

Parmi les candidatures que le Secrétariat du Prix Versailles (ci-après « le Secrétariat ») déclare recevables, pour chacune des Catégories, chaque membre des Comités continentaux attribue :

- un, puis deux, puis trois points, respectivement à la troisième, à la deuxième et à la première des réalisations qu'il juge les plus remarquables, l'architecture intérieure et l'architecture extérieure étant considérées ensemble ;
- un, puis deux, puis trois points, respectivement à la troisième, à la deuxième et à la première des réalisations qu'il juge les plus remarquables, s'agissant de l'architecture intérieure ;
- un, puis deux, puis trois points, respectivement à la troisième, à la deuxième et à la première des réalisations qu'il juge les plus remarquables, s'agissant de l'architecture extérieure.

Les Comités continentaux se montrent particulièrement attentifs aux réalisations s'inscrivant dans une démarche de développement durable sous ses trois composantes – écologique, sociale, culturelle ou esthétique.

Les réalisations doivent également avoir une valeur exemplaire, dont d'autres acteurs pourront s'inspirer.

Pour chacune des Catégories, un Prix Versailles et des mentions spéciales « Intérieur » et « Extérieur », dédiés à chaque Grande région, seront attribués aux réalisations obtenant le maximum de points, sous réserve des décisions prises en dernier lieu par le Secrétaire général du Prix Versailles.

Les choix n'ont pas à être motivés.

ÉTAPE 3 – LAURÉATS MONDIAUX

Le jury mondial (ci-après « le Jury mondial ») examine les candidatures des réalisations participant à la finale mondiale.

Sont candidates, respectivement pour le Prix Versailles mondial ou une mention spéciale mondiale, les réalisations ayant reçu en 2020 un Prix Versailles ou une mention spéciale lors des sélections continentales.

Le Jury mondial 2020 est composé d'un maximum de neuf membres.

Parmi les candidatures confirmées, pour chacune des Catégories, chaque membre du Jury mondial attribue un, puis deux, puis trois points, respectivement aux troisièmes, aux deuxièmes et aux premiers des lauréats continentaux qu'il juge les plus remarquables.

Un vote du public peut également être pris en compte, à l'initiative du Secrétariat. Dans ce cas, le public est censé représenter, en expression de votes, l'équivalent de quatre autres membres du Jury mondial.

Pour chacune des Catégories, le Prix Versailles et les mentions spéciales « Intérieur » et « Extérieur » seront attribués aux réalisations obtenant le maximum de points.

En cas d'égalité des scores pour l'attribution du Prix Versailles ou d'une mention spéciale, le vote du président du Jury mondial compte double pour le Prix Versailles ou la mention spéciale considérée. Les décisions n'ont pas à être motivées.

ÉTAPE 4 – REMISE DU PRIX VERSAILLES ET DES MENTIONS SPÉCIALES

Le Prix Versailles et les mentions spéciales seront remis aux lauréats à l'occasion d'une cérémonie qui pourra se tenir au Siège de l'UNESCO (Paris, France) ou dans toute autre ville hôte désignée par le Secrétariat.

ARTICLE 4 – Autres cérémonies officielles

D'autres cérémonies célébrant l'attribution du Prix Versailles ou des mentions spéciales pourront être organisées à l'initiative des déposants ou des organes officiels dont ils relèvent, par exemple dans le ou les États où sont situées les réalisations lauréates.

La tenue de chaque cérémonie devra au préalable et dans un délai raisonnable avoir fait l'objet d'une approbation écrite émanant de l'Organisation mondiale du Prix Versailles.

ARTICLE 5 – Interprétation et absence d'appel

L'interprétation du règlement relève de la seule compétence du Secrétariat. Il ne peut être fait appel des décisions d'attribution.



WWW.PRIX-VERSAILLES.COM
CONTACT@PRIX-VERSAILLES.COM

ANNEXE

Répartition géographique des États par Grande région

Afghanistan	Asie centrale et du Nord-Est
Afrique du Sud	Afrique et Asie de l'Ouest
Albanie	Europe
Algérie	Afrique et Asie de l'Ouest
Allemagne	Europe
Andorre	Europe
Angola	Afrique et Asie de l'Ouest
Antigua-et-Barbuda	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Arabie saoudite	Afrique et Asie de l'Ouest
Argentine	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Arménie	Afrique et Asie de l'Ouest
Australie	Asie du Sud et Pacifique
Autriche	Europe
Azerbaïdjan	Afrique et Asie de l'Ouest
Bahamas	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Bahreïn	Afrique et Asie de l'Ouest
Bangladesh	Asie du Sud et Pacifique
Barbade	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Biélorussie	Europe
Belgique	Europe
Belize	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Bénin	Afrique et Asie de l'Ouest
Bhoutan	Asie du Sud et Pacifique
Birmanie	Asie du Sud et Pacifique
Bolivie	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Bosnie-Herzégovine	Europe
Botswana	Afrique et Asie de l'Ouest
Brésil	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Brunei	Asie du Sud et Pacifique
Bulgarie	Europe
Burkina Faso	Afrique et Asie de l'Ouest
Burundi	Afrique et Asie de l'Ouest
Cambodge	Asie du Sud et Pacifique
Cameroun	Afrique et Asie de l'Ouest
Canada	Amérique du Nord
Cap-Vert	Afrique et Asie de l'Ouest
République centrafricaine	Afrique et Asie de l'Ouest
Chili	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Chine	Asie centrale et du Nord-Est
Chypre	Europe
Colombie	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Comores	Afrique et Asie de l'Ouest
République du Congo	Afrique et Asie de l'Ouest
République démocratique du Congo	Afrique et Asie de l'Ouest

Corée du Nord
Corée du Sud
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Croatie
Cuba
Danemark
Djibouti
République dominicaine
Dominique
Égypte
Émirats arabes unis
Équateur
Érythrée
Espagne
Estonie
États-Unis
Éthiopie
Fidji
Finlande
France
Gabon
Gambie
Géorgie
Ghana
Grèce
Grenade
Guatemala
Guinée
Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Guyana
Haïti
Honduras
Hongrie
Inde
Indonésie
Irak
Iran
Irlande
Islande
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kazakhstan
Kenya
Kirghizistan
Kiribati
Koweït
Laos
Lesotho

Asie centrale et du Nord-Est
Asie centrale et du Nord-Est
Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Afrique et Asie de l'Ouest
Europe
Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Europe
Afrique et Asie de l'Ouest
Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Afrique et Asie de l'Ouest
Afrique et Asie de l'Ouest
Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Afrique et Asie de l'Ouest
Europe
Europe
Amérique du Nord
Afrique et Asie de l'Ouest
Asie du Sud et Pacifique
Europe
Europe
Afrique et Asie de l'Ouest
Afrique et Asie de l'Ouest
Afrique et Asie de l'Ouest
Afrique et Asie de l'Ouest
Europe
Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Afrique et Asie de l'Ouest
Afrique et Asie de l'Ouest
Afrique et Asie de l'Ouest
Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Europe
Asie du Sud et Pacifique
Asie du Sud et Pacifique
Afrique et Asie de l'Ouest
Afrique et Asie de l'Ouest
Europe
Europe
Afrique et Asie de l'Ouest
Europe
Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Asie centrale et du Nord-Est
Afrique et Asie de l'Ouest
Asie centrale et du Nord-Est
Afrique et Asie de l'Ouest
Asie centrale et du Nord-Est
Asie du Sud et Pacifique
Afrique et Asie de l'Ouest
Asie du Sud et Pacifique
Afrique et Asie de l'Ouest

Saint-Christophe-et-Niévès	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Saint-Marin	Europe
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Salomon	Asie du Sud et Pacifique
Salvador	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Samoa	Asie du Sud et Pacifique
Sao Tomé-et-Principe	Afrique et Asie de l'Ouest
Sénégal	Afrique et Asie de l'Ouest
Serbie	Europe
Seychelles	Afrique et Asie de l'Ouest
Sierra Leone	Afrique et Asie de l'Ouest
Singapour	Asie du Sud et Pacifique
Slovaquie	Europe
Slovénie	Europe
Somalie	Afrique et Asie de l'Ouest
Soudan	Afrique et Asie de l'Ouest
Soudan du Sud	Afrique et Asie de l'Ouest
Sri Lanka	Asie du Sud et Pacifique
Suède	Europe
Suisse	Europe
Suriname	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Swaziland	Afrique et Asie de l'Ouest
Syrie	Afrique et Asie de l'Ouest
Tadjikistan	Asie centrale et du Nord-Est
Tanzanie	Afrique et Asie de l'Ouest
Tchad	Afrique et Asie de l'Ouest
Thaïlande	Asie du Sud et Pacifique
Timor oriental	Asie du Sud et Pacifique
Togo	Afrique et Asie de l'Ouest
Tonga	Asie du Sud et Pacifique
Trinité-et-Tobago	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Tunisie	Afrique et Asie de l'Ouest
Turkménistan	Asie centrale et du Nord-Est
Turquie	Afrique et Asie de l'Ouest
Tuvalu	Asie du Sud et Pacifique
Ukraine	Europe
Uruguay	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Vanuatu	Asie du Sud et Pacifique
Venezuela	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Viêt Nam	Asie du Sud et Pacifique
Yémen	Afrique et Asie de l'Ouest
Zambie	Afrique et Asie de l'Ouest
Zimbabwe	Afrique et Asie de l'Ouest